

effet figné deux instrumens qui ont été envoyez à Vienne, pour que Mr. de Bournonville les figne aufsi, avec Mr. le Duc de Richelieu, & le Ministre de mes Maitres qui réside à la Cour Imperiale.

C'est de quoi j'ai crû devoir vous faire part, afin que V. Exc. puisse convenir & prendre les mesures necessaires avec S. Exc. le Comte de Las Torres, pour faire cesser les hostilitéz, & empêcher une plus grande effusion de sang Chrétien.

J'aurai l'honneur de rendre compte de ceci à S. M. Britannique par un Courier qui partira aujourd'hui, & suis véritablement, MYLORD, de V. Exc. le très-humble & très-obéissant serviteur,

VANDER MEER.

P. S. J'ai l'honneur d'envoyer ci joint à V. Exc. les Préliminaires, tels qu'ils ont été signez à Paris, afin qu'elle soit informée de l'état où sont les choses. Celle-ci vous sera envoyée par S. Exc. le Comte de Las Torres, auquel S. M. Cath. a dépêché un Courier qui porte ma Lettre.

Le Comte de Portmore ayant lû cette dépêche, envoya au Camp un Colonel & un autre Officier, qui eurent un long entretien avec le Comte de Las Torres; après quoi ils reglerent ensemble la suspension d'armes aux conditions suivantes.

ON est convenu d'une suspension d'armes réciproque entre l'Armée d'Espagne & la Ville de Gibraltar, jusqu'à ce qu'on ait reçu avis de la Ratification des Traitez. La Garnison se tiendra dans la Place, sans pouvoir communiquer avec les Trompes de l'Armée, qui de leur côté demeureront tranquilles dans leurs tranchées.

Le Colonel de la tranchée qui sera de Garde, pourra entrer tous les jours dans la Place pour voir